

Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtizia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Thierry BUISSON , M. Denis CHRISTOPHE, M. Lionel DUPARAY, Mme Marie-Claude JARROT
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme REYES (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GANE (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Gérard DURAND)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GRAND (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme FALLOURD (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. GOMET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Alexandra MEUNIER

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	2
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 mars 2022.....	2
2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211 10 du Code général des collectivités territoriales	2
3. Fixation du nombre de représentants du personnel CST et formation spécialisée et recueil de l'avis de l'administration	3
4. Plan de formation de la CUCM 2022 2026 Approbation	3
II - QUESTIONS FINANCIERES	4
1. Décision modificative Budget principal	4
2. Mise à jour AP/CP	4
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	6
1. Torcy - Le Creusot Travaux d'aménagement urbain du Boulevard du 8 mai 1945 Lot 1 VRD, maçonneries, mobiliers Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché de travaux n° 1907101DPD Tranche optionnelle n° 1 et 2.....	6
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6
1. Marchés de producteurs "Bienvenue à la Ferme" - Attribution d'une subvention - Convention partenariale.....	6
2. Règlement d'intervention pour l'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des commerces.....	6
3. LE CREUSOT - Site industriel Porte Magenta Vente d'un terrain à la SAS HLB - Conseil Implantation d'un Datacenter.....	8
4. Octroi d'une subvention à la SARL POTHERAT dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise	10
5. Octroi d'une subvention à la société ONZE plus dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.....	10
6. DECA BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Convention d'objectifs - Autorisation de signature	10
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	12
1. Ecomusée - Partenariat avec l'Association Pépète Lumière - Autorisation de signature de la convention	12
2. Ecomusée - Partenariat avec la Ville du Creusot - Autorisation de signature de la convention	12
3. Contrat de ville - Attribution du fond communautaire politique de la ville 2022	19
4. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - Pôle Langage - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022	22
7. Programme Leader - Avenant n° 3 - Autorisation de signature	23
<i>(M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Isabelle LOUIS, M. Alain BALLOT, M. Noël VALETTE, M. Marc REPY, M. Didier LAUBERAT, M. Thierry BUISSON, M. Enio SALCE, M. Jean-François JAUNET et M. Jean PISSELOUP reprennent leur place dans la salle du Conseil).</i>	24
5. Mise en place d'une convention cadre entre la CUCM et l'Université de Bourgogne	24
6. RESEAU THD - SPL SUD BOURGOGNE THD - Approbation du contrat de concession.....	24
VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE	27
1. Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation préalable de signature d'un marché public global de performance	27

2. Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménager – Demande d'adhésion de la
Communauté urbaine 27

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président. - Mes chers collègues, nous voici de nouveau réunis pour notre premier conseil après les présidentielles et avant le prochain scrutin qui sera un scrutin déterminant, nous le savons toutes et tous, celui des législatives. Une élection présidentielle qui confirme qu'une partie importante des électrices et des électeurs ne se retrouvent pas dans l'offre politique proposée par les candidats, des candidats qui étaient pourtant très nombreux au premier tour.

Cette forte abstention, ajoutée aux bulletins blancs ou nuls, démontre de manière nette que notre système démocratique n'est plus adapté à notre époque et aux aspirations légitimes d'une bonne partie de l'électorat. Nier ce constat et ne rien changer ne fera que creuser encore plus le fossé qui sépare le politique du citoyen.

Il y a, me semble-t-il, des signaux forts à envoyer rapidement et des actes à accomplir sans attendre pour ralentir cette défiance. Emmanuel Macron, récemment réélu, a la légitimité et la responsabilité pour engager des réformes institutionnelles indispensables à un renouveau démocratique.

Alors que commence la nouvelle mandature et que la Première ministre, Madame Élisabeth Borne, vient d'être nommée à Matignon, la réalité implacable est bien que notre société est encore bien plus fracturée aujourd'hui qu'au moment de sa première élection, en 2017. Certes, il n'en porte pas seul la responsabilité, mais il lui en revient une part non négligeable et, en tant que chef de l'État, c'est à lui en premier lieu qu'incombe le devoir de créer les conditions afin que notre société fasse nation, pour reprendre ses propres termes.

En ce qui me concerne, au-delà des divergences politiques, c'est ce que je souhaite pour notre pays.

Sans transition, revenons un instant sur l'actualité qui concerne la communauté urbaine.

Il y a quelques semaines notre territoire était sous les feux des projecteurs. Un très bel article de deux pages est paru fin mars dans le magazine *Challenges* sur le renouveau de l'industrie dans le bassin creusotin. Nous avons ensuite suscité l'intérêt d'autres grands médias nationaux, avec des reportages tournés par RTL, TF1 et M6.

Ce qui a piqué leur curiosité : d'une part, la baisse marquée du chômage, qui s'est replié de 15 % en un an. D'autre part, le dynamisme de l'industrie qui représente 40 % des emplois sur le bassin creusotin, soit 3 fois plus que la moyenne nationale et 27 % sur le bassin montcellien, ce qui constitue également un niveau tout à fait remarquable.

Ce qui nous différencie des autres bassins industriels eux aussi frappés par la crise des années 80, c'est que nous n'avons jamais cessé d'y croire. À l'époque, la France a pratiquement tiré un trait sur son industrie pour tout miser sur les services. Pas nous. La réussite de notre industrie est le fruit d'une volonté politique forte de maintenir ici ce secteur d'activité, ce qui a nécessité des années de travail, des investissements tant de notre part que des entreprises et de nos partenaires publics.

Au fil des années, la production s'est diversifiée, ce qui lui a permis et lui permet encore aujourd'hui de mieux résister aux crises.

Mais surtout, ce qui la distingue, c'est sa haute valeur ajoutée grâce à la recherche et l'innovation portées par les laboratoires et les bureaux d'études. Inlassablement, nous nous mobilisons pour donner un nouvel avenir à des sites qui ont fermé, mais aussi pour valoriser le foncier disponible.

Au Creusot, citons par exemple l'arrivée du groupe Matière qui vient d'ailleurs d'annoncer de nouveaux projets de développement ou encore l'implantation du Datacenter que vous avez vu dans la presse et d'une plateforme de recherche dans le domaine de la métallurgie des poudres sur le site de Magenta, ce qu'on appelle Calhipso.

À Montchanin, la halle Henri Paul accueille désormais le groupe Cayon.

La même démarche a prévalu lorsque des entrepreneurs nous ont sollicités pour accompagner le lancement du Mécateam Cluster qui, depuis maintenant une dizaine d'années, redonne vie à l'ancienne plateforme de tri des Houillères.

Plus récemment, nous avons sollicité nos partenaires que sont l'EPF et la SEMCIB pour revitaliser l'ancien site de Konecranes à Saint-Vallier. Les choses sont allées assez vite, même très

vite, puisque Metalliance y a créé deux chaînes de production en 2021 et que les autres bâtiments seront prochainement investis par le groupe Gaussin qui lui-même est à présent propriétaire de Metalliance.

Sur le bâtiment occupé auparavant par Eolane, le travail continue sans faiblir et des pistes très sérieuses d'activités futures sont examinées par des porteurs de projets qui sont tout à fait crédibles. Nous aurons sans aucun doute l'occasion d'y revenir dans les semaines et les mois qui viennent.

La reconnaissance dont nous avons fait l'objet par de grands médias nationaux démontre, s'il en était besoin, que notre territoire a des atouts et des spécificités qui le distinguent de beaucoup d'autres.

Il nous appartient désormais, comme nous en avons décidé collectivement dans le plan de mandat, d'en renforcer l'attractivité et le rayonnement tant au plan national qu'international.

Et puisque je parle d'international, je ne peux clore mon propos sans rendre hommage - en vous y associant bien entendu - au peuple ukrainien qui souffre depuis des mois face aux assauts de l'armée russe. Nous nous sentons proches de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants et en solidarité totale face à leur agresseur qui ne montre aucune pitié pour arriver à ses fins. Demeurons unis et solidaires à leurs côtés.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, j'en ai terminé avec ce propos liminaire d'avant examen des délibérations. Je vous propose de commencer cet examen.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 mars 2022

M. le Président.- Nous avons, au niveau des questions administratives, trois sujets sans présentation dont l'adoption du procès-verbal du dernier conseil qui date du 24 mars.

Est-ce qu'il amène des remarques avant adoption ? Des questions ? Je n'en vois pas.

Comme la salle est grande, je peux parfois manquer des mains qui se lèvent. N'hésitez donc pas à vous manifester.

Je mets aux voix :

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 24 mars 2022.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211 10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions qui ont été prises ? Non, je n'en vois pas.

Je mets aux voix :

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211 10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Fixation du nombre de représentants du personnel CST et formation spécialisée et recueil de l'avis de l'administration

M. le Président.- Ce point est sans présentation.

Je mets aux voix :

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *De fixer la composition du Comité Social Territorial (CST) comme suit :*
- *6 représentants du personnel titulaires,*
- *6 représentants de l'administration titulaires,*
- *6 représentants du personnel suppléants,*
- *6 représentants de l'administration suppléants,*
- *De recueillir l'avis des représentants de l'administration sur cette composition.*
- *De fixer la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail comme suit :*
- *6 représentants du personnel titulaires,*
- *6 représentants de l'administration titulaires,*
- *6 représentants du personnel suppléants,*
- *6 représentants de l'administration suppléants*
- *De recueillir l'avis des représentants de l'administration sur cette composition.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Plan de formation de la CUCM 2022 2026 Approbation

M. le Président.- Je vous présente de manière synthétique la question suivante qui est une question plutôt importante puisqu'elle concerne le plan de formation de la communauté pour le mandat, notamment pour nos agents.

La formation a pour objectif de garantir l'adaptation aux différents postes des agents, en développant leurs compétences et en favorisant leur évolution professionnelle, mais aussi de poursuivre un objectif collectif qui est d'une manière globale l'amélioration du bon fonctionnement du service public.

Le plan de formation proposé pour cette période est structuré autour de quatre objectifs opérationnels. Ces objectifs permettent de décliner des axes stratégiques définis dans le cadre de la politique de formation. Ces objectifs répondent ainsi à des priorités qui sont définies dans le plan de mandat et en cohérence avec la refonte de l'organisation que nous avons souhaitée et que nous avons initiée en 2020, dans une période compliquée puisque je rappelle que nous étions encore en pleine pandémie, ceci pour accompagner les transformations et maintenir un haut niveau d'employabilité au sein de la collectivité.

Le premier objectif intègre la démarche globale de la collectivité qui tend à faciliter le fonctionnement des collectifs de travail, notamment par le développement d'une culture managériale et aussi par l'harmonisation des pratiques managériales et l'encouragement de la transversalité. J'insiste beaucoup là-dessus et je le dis souvent dans les services, il faut travailler de manière transversale et non pas cloisonnée. Il faut donc créer les conditions pour cela, mais également l'accompagnement des agents aux nouveaux modes d'organisation.

Le deuxième objectif porte sur les conditions d'hygiène et de sécurité au travail en vue de prévenir les risques professionnels non seulement en respectant les obligations de sécurité, mais aussi en prévenant l'usure professionnelle. On sait combien, là aussi, c'est important puisque les méthodes de travail ont changé parce que la réglementation a changé également. Prenons l'exemple du désherbage ; il fallait beaucoup moins de temps pour désherber avant. Aujourd'hui, sans produit, sans glyphosate, c'est beaucoup plus long, beaucoup plus répétitif et donc beaucoup plus usant pour les agents. Il faut donc trouver des moyens pour limiter cette usure.

Le troisième objectif porte sur les expertises métiers et démarches d'accompagnement à l'évolution des métiers en lien avec les nouveaux enjeux de la collectivité. La communauté a pour ambition de poser les bases d'une école interne de transmission des savoirs. Elle porte cette ambition d'une école interne de transmission des savoirs. Pourquoi ? Parce que nous ressentons aussi, au niveau des agents, qu'il y a une volonté, en tout cas pour ceux qui maîtrisent les métiers, c'est-à-dire pour les plus anciens, de transmettre. Ils pensent que c'est bien. Il faut donc créer ces conditions-là. Ceci passe par plusieurs niveaux.

On parle souvent de l'apprentissage. L'apprentissage, à la communauté urbaine, est quelque chose que nous avons complètement intégré, sauf qu'on ne peut pas toujours prendre des apprentis puisqu'il y a certaines écoles qui n'existent pas. Il n'y a donc pas d'apprentis. On ne peut pas en prendre. Il y a des tas de métiers où il n'y a malheureusement pas d'école d'apprentissage. Il faut donc bien créer les conditions pour que les plus jeunes apprennent ces métiers-là. C'est l'objectif que nous nous fixons pour accompagner les nouveaux agents dans leur prise de poste, mais aussi pour organiser de la formation continue qui soit adaptée aux métiers.

Enfin, le quatrième objectif du plan porte sur les compétences individuelles et les projets d'évolution des agents pour maintenir un haut niveau d'employabilité, d'encourager les mobilités. Nous avons déjà depuis un certain temps ce qu'on appelle les bourses à la mobilité qui fonctionnent d'ailleurs très bien et qui permettent à des agents de changer de métier, de changer de filière quand ils en ont envie et quand ils s'en donnent les moyens eux-mêmes par de la formation. Donc encourager les mobilités, faciliter l'évolution de carrière en accédant aux préparations aux concours et examens pour faire évoluer les agents dans leur carrière.

Voilà, mes chers collègues, de manière la plus précise possible mais aussi la plus condensée ce qu'il y a dans ce plan de formation que nous avons bien entendu élaboré avec les représentants du personnel en pleine concertation, cela va de soi.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- D'approuver le plan de formation 2022-2026 de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau tel que précisé dans la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

M. le Président.- Nous passons maintenant aux questions financières que va nous expliquer Daniel MEUNIER, les deux, donc la décision modificative et la mise à jour AP/CP que je mettrai en vote individuel.

1. Décision modificative Budget principal

2. Mise à jour AP/CP

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président. Je vais effectivement vous présenter d'une manière groupée ces deux notes.

Tout d'abord une décision modificative qui prévoit en fonctionnement un montant de 603 620 € qui est né d'ajustements de recettes. Pour explication : les incertitudes et les aléas qui ont pesé et qui continuent malheureusement de peser sur la collectivité en matière de fiscalité nous conduisent à procéder à quelques ajustements.

Dans ce package, vous retrouverez la CVAE, la CFE, la TASCOM, la DGF et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que la taxe d'habitation pour les locaux autres que les résidences principales.

Qu'est-ce qui s'aggrave à ces sommes ? Une dotation complémentaire pour le recours à un contrat de prestation pour le domaine des ressources humaines, ceci tout simplement pour faciliter et venir en aide pour les recrutements à venir pour notre collectivité.

Nous prévoyons aussi, dans cette décision modificative, un complément de crédit. C'est un complément de crédit qui va nous aider à nous prémunir et pallier aux différentes augmentations et à la volatilité des prix actuels inhérente à l'inflation des prix sur les matières premières, particulièrement les fluides et les consommables.

Un autre point important dans cette décision modificative, c'est la revalorisation du point d'indice dans la rémunération des fonctionnaires qui est de l'ordre de 3 %, ce qui va représenter un coût global et projeté pour notre collectivité de 222 000 € en 2022.

Voilà pour ce qui constitue cette décision modificative, mais on y ajoute aussi une subvention de 15 000 € à l'incubateur régional Bourgogne. Vous savez que l'incubateur régional de Bourgogne est le dispositif d'entrepreneuriat académique de la Région, avec lequel nous travaillons en étroite collaboration. Mais je pense que Jean-Claude, dans une note suivante, va pouvoir abonder.

Et puis une DM qui intègre aussi en investissement une dotation de 391 000 € pour le fonds d'aide règlement immobilier. Ce fonds d'aide au règlement immobilier, c'est notre intervention dans l'accompagnement à la construction, l'acquisition, l'extension et la rénovation de bâtiments qui s'inscrivent dans un objectif de transition écologique et énergétique.

Voilà pour cette décision modificative.

En ce qui concerne les AP-CP, je vous dis tout de suite de ne pas vous effrayer devant l'aspect copieux des annexes au vu de cette simple mise à jour. Nous nous sommes entendus avec le service des finances - que je remercie encore une fois - de procéder, à chaque fois, à un toilettage complet du document présentant ces AP/CP pour que vous ayez toujours en votre possession un document qui soit à chaque fois réactualisé. Je remercie donc le service des finances pour tenir au courant tous les élus de cette évolution. Je crois qu'il est important que nous ayons toujours un document réactualisé.

Les autorisations de programme ne diffèrent absolument pas, tant dans les montants que dans les périodicités. C'est quelque chose qu'il faut que nous prenions en compte. Nonobstant la conséquence de ce dossier, il est simplement important de retenir et valider le retrait d'investissements qui ont été intégrés à tort au programme matériel technique du budget principal. Ces derniers concernent le financement de bornes électriques pour un montant de 34 500 € sur 2022.

Vous voyez qu'au niveau des AP-CP, c'est un réajustement très simple.

Voilà pour la présentation de ces deux notes, Monsieur le Président, que je vous laisse mettre au vote.

M. le Président.- Merci. Sur la décision modificative, sur la mise à jour de l'AP/CP, est-ce qu'il y a des questions ? je n'en vois pas.

Je mets aux voix la décision modificative :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix au fond à gauche, M. LANDRE et le pouvoir.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Sur l'AP/CP, est-ce le même vote ? Non.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Décision modificative - Budget principal

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Mise à jour AP/CP

Le conseil décide :

- De voter la modification de l'autorisation programme matériel technique telle qu'elle est présentée dans l'annexe jointe au présent rapport.

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Torcy - Le Creusot Travaux d'aménagement urbain du Boulevard du 8 mai 1945 Lot 1 VRD, maçonneries, mobiliers Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché de travaux n° 1907101DPD Tranche optionnelle n° 1 et 2

M. le Président.- Ce point est sans présentation. Il s'agit simplement d'un lot VRD de maçonneries et mobiliers, avec une modification au marché de travaux.

Pas de questions ? (*Néant*).

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification n° 2 au marché 1907101DPD, augmentant les tranches optionnelles 1 et 2 , conclu avec l'entreprise EUROVIA BFC pour un montant de

Tranche optionnelle 1 : 78 851,63 € HT soit 94 621,96 € TTC

Tranche optionnelle 2 : 25 911,81 € HT soit 31 094,17 € TTC

Soit un montant de 104 763,44 € HT 125 716,13 €

Observations: Adoption à l'unanimité.

IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Marchés de producteurs "Bienvenue à la Ferme" - Attribution d'une subvention - Convention partenariale

2. Règlement d'intervention pour l'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des commerces

M. le Président.- Nous passons au développement économique, avec plusieurs sujets. Le premier concerne les marchés de producteurs, le deuxième le règlement d'intervention pour l'aide à la rénovation des locaux.

Je vais demander au vice-président Georges Lacour de présenter les deux, l'un à la suite de l'autre. Ensuite, je mettrai aux voix chaque délibération.

M. LACOUR.- Merci Monsieur le Président.

Le marché des producteurs. Depuis 2014, des marchés de producteurs sont organisés sur le territoire communautaire et la Communauté urbaine intervient au titre de sa compétence en matière de soutien aux actions de développement économique.

Il est proposé cette année de renouveler l'opération sur le territoire avec un nouveau partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'organisation de l'édition 2022 de ces marchés.

Les objectifs de l'opération du partenariat sont :

- d'assurer des meilleures conditions de mise en œuvre de l'opération,
- développer la connaissance du tissu agricole du territoire,

- promouvoir les productions locales sur le territoire,
- développer les retombées directes des producteurs par la vente directe,
- créer du lien avec les producteurs locaux,
- créer du lien entre producteurs et consommateurs,
- valoriser les circuits courts et promouvoir une image rurale du territoire.

Le projet de convention 2022 intègre en particulier le pilotage, la coordination, la mise en place de l'opération ainsi que tout le volet communication réalisé par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la communauté verse une subvention de 7 000 € pour le financement de cette opération.

Le calendrier 2022, comme celui des années précédentes, comprend 10 marchés de producteurs qui tournent dans les communes et un bilan de l'opération sera réalisé en fin d'année pour éventuellement reconduire l'an prochain une nouvelle convention.

Il est donc proposé d'apporter une aide de 7 000 € à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation de la manifestation, d'approuver les termes de la convention à intervenir, d'autoriser le versement de la subvention et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents associés.

Deuxième sujet : le règlement d'intervention pour l'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des commerces. Ceci n'a rien à voir avec le sujet précédent.

Sur la période précédente 2018-2021, il y avait deux systèmes différents qui concernaient, pour le premier, les communes de plus de 3 000 habitants, avec une opération de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCPACS pour l'abréviation) qui permettait aux communes de plus de 3 000 habitants de toucher les fonds du FISAC qui était abondé par une valeur égale par la Communauté urbaine.

Pour information, le FISAC a été supprimé en 2018, peu de temps après la signature de la convention.

En complément de ce dispositif, pour les communes rurales et de moins de 3 000 habitants, il y avait aussi un fonds d'aide aux commerces en milieu rural qui a été mis en place en 2011 et qui permettait de financer les commerces de première nécessité dans les communes de moins de 3 000 habitants.

Suite à la réussite de ces dispositifs et dans la continuité de la dynamique engendrée par ces dispositifs, la communauté urbaine souhaite mettre en place un nouveau dispositif unique d'aide à la rénovation des locaux commerciaux. D'importants besoins demeurent encore dans les centralités urbaines pour accompagner le développement de l'appareil commercial, ainsi que dans les communes rurales pour confronter l'offre commerciale d'artisanat et de services de proximité.

Les enjeux liés aux fonctions spécifiques de l'activité commerciale, artisanale et de service, qu'il s'agisse d'attractivité résidentielle, d'image ou de rayonnement du territoire ou encore de développement durable demeurent particulièrement prégnants.

Ce dispositif répondra en partie à ces différents objectifs. Il permettra d'accompagner les entreprises commerciales et artisanales, ainsi que les communes rurales de moins de 3 000 habitants. Ce serait donc un seul dispositif.

Les bénéficiaires du dispositif seront les entreprises artisanales, commerciales et de service comprenant un point de vente et les communes rurales de moins de 3 000 habitants.

Les dépenses éligibles concernent la rénovation des devantures, façades et enseignes, la mise en conformité des locaux, la mise en accessibilité des locaux et les travaux et dépenses permettant d'améliorer la performance énergétique du local commercial. Ce qui comprend en particulier l'isolation et le chauffage.

Les aides prendront la forme d'une subvention de 20 % du montant des travaux, avec un plafond fixé à 3 000 €. Ce qui correspond à une dépense maximale subventionnable de 15 000 € et il faut au minimum 5 000 € de travaux pour que l'on puisse étudier le dossier.

Une majoration sera appliquée pour les dépenses qui concernent l'amélioration des performances énergétiques, ce sera une majoration de 10 % plafonnée à 1 000 €.

En plus, toute commune de la Communauté urbaine Creusot Montceau peut décider, sur décision de son Conseil municipal, de majorer la subvention pour les entreprises demandeuses au titre de la rénovation des façades, devantures, vitrines ou enseignes à hauteur de 10 % supplémentaires plafonnés à 1 000 €.

Ces subventions seront votées dans le cadre d'une enveloppe annuelle déterminée par la Communauté urbaine et les demandes seront prises en compte jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle.

Il est également proposé un dossier unique de candidature pour simplifier la présentation et l'instruction des demandes de subvention. Le règlement était joint en annexe de la délibération.

Je vous remercie de délibérer pour approuver le règlement d'intervention et autoriser Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour son application.

M. le Président.- Merci. Sur ces deux délibérations, marché de producteurs et sur l'aide à la rénovation, est-ce qu'il y a des questions suite à cette présentation et avant le vote ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix la première, sur les marchés de producteurs qui connaissent toujours autant de succès.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Sur la rénovation des locaux et les aides que peut apporter la Communauté urbaine, règlement d'intervention qui a donc changé mais qui va toujours dans le même sens, c'est-à-dire d'aider et de soutenir à la fois les communes dans certaines conditions et les commerces également pour les communes rurales.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Marchés de producteurs "Bienvenue à la Ferme" Attribution d'une subvention Convention partenariale

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture 71 pour l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » pour l'année 2022 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire

- D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs « Bienvenue à la ferme »

- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2022.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Règlement d'intervention pour l'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des commerces

Le conseil décide :

- d'approuver le règlement d'intervention d'aide à la rénovation des locaux commerciaux et développement de l'entreprise de la Communauté Urbaine ;

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. LE CREUSOT - Site industriel Porte Magenta Vente d'un terrain à la SAS HLB - Conseil Implantation d'un Datacenter

M. le Président.- le sujet suivant concerne un sujet que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos liminaire, sur le site industriel, puisque c'est la vente d'un terrain à la SAS HLB Conseil pour l'implantation du Datacenter.

Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. C'est effectivement un sujet qui a été évoqué tout à l'heure en parlant de la vitalité économique de notre territoire.

Ce qui nous est proposé dans ce rapport, c'est de vendre un terrain de 1 810 m² détaché d'une parcelle d'une surface totale de 18 868 m². Ladite parcelle de terrain est située porte Magenta à l'entrée de la zone d'activité du centre industriel du Creusot. C'est bien évidemment dans un objectif économique, c'est plus précisément pour la réalisation d'un Datacenter de proximité. L'acquéreur est la société HLB Conseil.

Le projet consistera en la construction d'un bâtiment de 340 m² pour des bureaux, d'une zone technique ainsi qu'un petit parking et également quelques annexes techniques du type groupe électrogène entre autres.

Compte tenu de l'activité d'un Datacenter, l'installation électrique est très spécifique et complexe. C'est pourquoi elle sera prise en charge par l'acquéreur.

Le prix de vente a été fixé à 16,50 € HT le m², ce qui fait un prix total de 29 865 € toujours hors taxes.

J'ajouterai que c'est un projet très intéressant pour notre territoire. L'activité d'un Datacenter de proximité concerne en effet un très large public, qu'il s'agisse de grands groupes, de collectivités, d'entreprises diverses et variées, mais aussi de particuliers.

Ce qu'il vous est demandé ce soir, c'est d'autoriser cette vente pour la surface et le prix que je vous ai précisé tout à l'heure et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer l'acte notarial. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie pour ce dossier important et cette implantation, comme l'a dit la vice-présidente. C'est le premier du département en termes de Datacenter. Un deuxième est en prévision, vous l'avez peut-être lu dans la presse. Il y a donc déjà le porteur de projet qui souhaite un deuxième Datacenter plutôt sur la zone de Coriolis. Mais nous allons déjà cheminer avec celui-là.

C'est très important sur un territoire qui se tourne vers tout ce qui est développement numérique, très haut débit, 5G et puis vis-à-vis des industriels parce que de plus en plus, les industriels souhaitent avoir un Datacenter de proximité. Aujourd'hui, les entreprises les plus proches de Datacenter, c'est dans l'est de la France, c'est du côté de Lyon, de Paris, mais nous n'en avons pas au niveau territorial. Il y a donc là une approche qui est très intéressante pour nous et un créneau très intéressant et qui devrait se développer si tout va bien.

Merci beaucoup.

Le conseil décide :

- de vendre à la société par actions simplifiée HLB CONSEIL, dont le siège social est à SAINT PIERRE DE VARENNES (71670), 18 route du Champ Fariot, identifiée sous le numéro de SIRET 85321876600014, représentée par son président, Monsieur Benjamin LEDOUX, 1 810 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section BH n° 297 sur la commune de LE CREUSOT ;

- de fixer le prix de cette cession à la somme de 16,50 € H.T. le mètre carré, soit un montant total de 29 865 € H.T.

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur

- d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Octroi d'une subvention à la SARL POTHERAT dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

5. Octroi d'une subvention à la société ONZE plus dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

6. DECA BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Convention d'objectifs - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous avons ensuite trois délibérations qui concernent toujours le développement économique, avec deux subventions à deux sociétés et une convention que nous devons signer avec DECA BFC.

Je vais laisser Jean-Claude LAGRANGE proposer et présenter les trois délibérations et ensuite vous pourrez intervenir avant le vote.

Il faut que je fasse sortir Jérémy PINTO dès qu'on parlera de DECA BFC.

M. LAGRANGE.- Par contre, si vous êtes d'accord une fois qu'on aura voté, il faudra peut-être rajouter quelque chose puisque c'est de l'actualité en ce moment avec DECA.

M. le Président.- Oui, après.

M. LAGRANGE.- J'ai deux questions à vous présenter concernant le règlement d'intervention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. On est assez habitué à ce genre de dispositif, qui va sans doute aussi évoluer au niveau de la Région puisque c'est la Région qui nous accompagne sur une compétence qui est la nôtre et qui revoit aussi un peu sa façon d'intervenir. Je dis toujours que c'est un règlement d'intervention dans nos compétences économiques qui permet de développer les entreprises, essentiellement et c'est le cas aujourd'hui, voire de les accompagner quand elles se créent. Il est donc intéressant de le montrer. Je le dis sans chauvinisme, nous sommes en plus la collectivité qui, jusqu'à présent, accompagnait le plus les porteurs de projet, soit sur les loyers, soit sur des aides directes. Il était donc tout de même assez intéressant de le rappeler. Il y en a en effet qui en parlent beaucoup mais qui en font moins. Nous n'en parlons donc peut-être pas assez, mais nous faisons plus.

Deux dossiers vous sont présentés ce soir. Le premier concerne la SARL POTHERAT qui est une menuiserie qui souhaite s'implanter sur la zone Henri-Paul pour augmenter son activité.

Si je dis cela, c'est parce que cela montre aussi que nos dispositifs ne sont pas simplement pour accueillir, mais aussi pour aider au développement d'une TPE de 10 salariés aujourd'hui. Il est donc logique qu'on aide ces entreprises parce que trop souvent, dans les années précédentes, on entendait dire qu'on n'aidait que les gros, que ceux qui venaient d'ailleurs. Là, c'est bien la preuve que nous aidons aussi le tissu local existant.

Cette société aura une subvention maxi de 100 000 €, ce qui, pour son projet de 559 000 € est tout de même bienvenu.

La deuxième est une société que nous connaissons bien sur Le Creusot, dont j'ai d'ailleurs appris que l'un de ses sous-traitants – celui qui fait une partie de son matériel - est une entreprise de l'Yonne. Ceci pour dire que c'est un tissu économique de la région qui travaille pour accompagner la société ONZE qui fait différents produits que l'on connaît bien dans certaines résidences où maisons de retraite, mais qui peuvent aller un peu plus loin. Compte tenu du succès de cette entreprise et de son souhait de se développer et d'agrandir son bâtiment pour un montant de 450 500 €, la communauté lui propose de la même façon 20 %, soit un montant de subvention de 91 900 €.

Au-delà des subventions, quand on additionne les deux projets, cela veut dire que c'est tout de même 1 million qui est injecté dans l'économie, c'est-à-dire que ce sont des bâtiments, des entreprises qui travaillent, etc. Il y a donc de l'achat, mais aussi du travail pour ces entreprises.

Voilà pour ce qui est plus régulier. Mais c'est également régulier, avec le rapport DECA BFC puisqu'aujourd'hui, ce rapport est très en lien avec ce que porte Jérémy PINTO et ce que sera le site Technopolitain et tout ce que nous voulons mettre en place autour des *start-up* puisque

DECA BFC, qui est un dispositif qui date de quelques années, c'est ce qu'on appelait les incubateurs loi Allègre qui sont adossés aux établissements d'enseignement supérieur, accompagne des projets qui viennent de la recherche, mais qui associent le monde économique et les collectivités. Cela permet en plus un maillage de l'écosystème de l'innovation avec d'autres partenaires et il est évident qu'il ne faut pas que cela reste sur le secteur de Dijon et de Besançon, mais que cela accompagne des projets dans tous les territoires.

Pour la communauté, l'objectif est d'accompagner deux projets. Je l'ai déjà dit en bureau, l'objectif est de continuer même si, à chaque fois, mon cher Daniel, c'est 15 000 € de plus. Mais si c'est une entreprise qui crée à terme de l'emploi et qui s'implante chez nous, c'est tant mieux.

L'enveloppe sollicitée est de 30 000 €, c'est pour cela qu'il nous faut signer une convention que vous avez en document annexe.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations, des demandes de précision ? (*Néant*).

Je mets aux voix la première, l'octroi d'une subvention pour POTHERAT :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

« ONZE plus » même vote ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Unanimité, je vous remercie.

DECA BFC, pareil ? Personne ne se manifeste, donc unanimité. Je vous remercie.

On peut faire rentrer Jérémy PINTO.

(*M. PINTO regagne sa place dans la salle du Conseil*).

Est-ce que, Monsieur le vice-président, vous souhaitez intervenir sur DECA BFC maintenant que c'est voté ?

M. PINTO. - Oui, merci Monsieur le Président.

Je souhaite en effet compléter ce qu'a dit Jean-Claude. La Communauté urbaine est en effet engagée avec DECA BFC depuis plusieurs années maintenant. On a même été parmi les collectivités qui l'ont été dès le début puisqu'il y en avait quatre initialement et, aujourd'hui, il y a 12 collectivités en Bourgogne-Franche-Comté qui accompagnent l'incubateur.

C'est évidemment, pour nous, une pierre supplémentaire à notre stratégie en matière de soutien à l'innovation, pierre qui est importante et précieuse puisqu'elle complète le dispositif de dynamique technopolitaine que nous sommes en train de construire avec le site. Mais ce n'est pas uniquement cela, puisque c'est bien l'ensemble de l'accompagnement de l'entrepreneuriat dont il est question ici.

Evidemment, dans le cadre de notre travail en cours, la structuration de ce site et le recrutement d'un chargé d'affaires innovation vont aussi permettre aussi d'accélérer en la matière.

Nous avons finalement là une chaîne qui est en train d'être construite, qui va permettre véritablement de faire accélérer le territoire en matière de soutien aux porteurs de projets innovants. Je crois que c'est là l'enjeu.

Cette convention est donc importante, mais on peut espérer pour l'avenir que nous allions plus loin que deux projets puisque l'enjeu est, à l'échelle de la Communauté urbaine et même d'une certaine manière de Territoire d'industrie, d'aller plus loin en matière de soutien à ces projets.

M. le Président. - Merci pour ces précisions. Il était important de le dire.

Nous allons passer maintenant au développement territorial.

Octroi d'une subvention à la SARL POTHERAT dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Le conseil décide :

- d'approuver la convention d'application entre la SCI NOLAME et la Communauté urbaine Creusot Montceau ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société SCI NOLAME ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ladite convention d'application;
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Octroi d'une subvention à la société ONZE plus dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Le conseil décide :

- d'approuver la convention d'application entre la holding INNOV&SM et la Communauté urbaine Creusot Montceau ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ladite convention d'application ;
- d'imputer la dépense sur budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

DECA BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes Convention d'objectifs - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- D'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association « Dispositif d'Entrepreneuriat Académique Bourgogne Franche Comté ».
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution.
- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant maximum de 30 000 €.
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Observations : Etant précisé que M. Jérémy PINTO intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Ecomusée - Partenariat avec l'Association Pépète Lumière - Autorisation de signature de la convention

2. Ecomusée - Partenariat avec la Ville du Creusot - Autorisation de signature de la convention

M. le Président.- Les deux premières délibérations vous sont présentées par Cyril GOMET, elles concernent l'Ecomusée, qu'il va présenter l'une à la suite de l'autre et puis je mettrai aux voix.

Comme Cyril GOMET n'est pas là, je vais les présenter.

Ce sont deux délibérations qui concernent le partenariat d'abord avec une association qui s'appelle « Pépète Lumière ». C'est un joli nom. C'est un partenariat qui concerne la représentation de deux concerts qui auront lieu le mardi 26 juillet de 18 heures à 20 heures, à la Villa Perrusson dans les jardins et durant l'été 2022, du 16 juillet au 30 juillet, l'association fera sans doute une nouvelle manifestation culturelle pour aller encore au plus près du public.

Vous l'avez dans la délibération. Ce sera le long du Canal du Centre. Il y aura plusieurs animations avec cette association, deux concerts qui seront proposés dans le jardin qui seront réalisés par un duo.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- Une question rapide qui recoupe de nombreuses interventions qui ont eu lieu dans ce Conseil.

Je profite de ces deux délibérations sur l'Ecomusée et sur ces partenariats qui sont très intéressants pour vous interroger justement sur la situation de l'Ecomusée. Nous avons tous découvert dans la presse que le nouveau directeur avait mis fin à ses fonctions, en tout cas il a été mis fin à ses fonctions à l'issue de la période d'essai et cela fait maintenant 2 ans que l'Ecomusée n'a pas de direction stable. Plusieurs personnes sont passées, le dernier intervenant venait de l'Académie Bourdon, mais il y avait eu une directrice qui venait de bien plus loin avec une formation à l'école du Louvre et manifestement, cela n'avait pas fonctionné non plus.

J'aimerais donc vous interroger à nouveau, même si je sais que je n'aurai pas de réponse précise sur l'objectif que vous poursuivez autour de l'Ecomusée, sur la politique culturelle que vous souhaitez mettre en place puisque vous aviez annoncé, il y a 6 mois, lors du précédent budget, qu'il y aurait une impulsion nouvelle pour l'Ecomusée.

Finalement, force est de constater - je le dis depuis 2 ans - qu'il y a un problème. C'est manifestement un problème de lignes directrices quant à la politique culturelle de l'Ecomusée, mais il y a aussi manifestement un problème d'organisation de l'Ecomusée puisque je ne peux pas croire que les directions se succèdent sans jamais que cela réussisse.

J'aimerais que vous nous rassuriez et puis que vous nous indiquiez très clairement ce qui, à la rentrée de septembre, sera le devenir de l'Ecomusée, à la fois quant à sa direction et puis quant aux ambitions que vous aviez évoquées mais qu'on ne voit pas se concrétiser en ce début d'année. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous rassure, l'ambition reste la même pour l'Ecomusée. D'ailleurs, cette ambition se traduit dans la contractualisation, notamment avec la Région mais aussi avec l'Etat.

Je rappelle que la DRAC est également un partenaire privilégié pour ce qui est de la partie écomusée et muséographie. Nous avons donc des partenaires qui regardent cela de très près.

L'ambition reste donc la même. Il est vrai que nous connaissons des difficultés, personne ne peut les nier, des directions successives, mais pour des raisons différentes. Il y a en effet une difficulté qu'il faut régler.

Effectivement, une direction avait pris place il y a quelque temps. Il y a eu une période d'essai ; la période d'essai n'a pas été concluante. C'est comme cela. Je rappelle qu'il y a eu un jury de recrutement. Dans ce jury de recrutement, la DRAC participait. Il n'y a donc pas que la Communauté. Au final, un candidat a pris la direction de l'Ecomusée et il y a toujours des périodes d'essai. Les périodes d'essai sont faites pour cela. Après la période d'essai, j'ai estimé - et j'en prends la responsabilité - que la période n'était pas concluante. Si j'ai estimé que la période n'était pas concluante, c'est justement parce que je nourris des ambitions et que je ne veux pas prendre le risque que le projet puisse capoter, non pas suite - parce que ce n'est pas du tout cela - à un manque de compétences d'une personne ou d'une autre, mais c'est parce qu'il y a parfois, comme on le dit, des mayonnaises qui ne prennent pas. Moi, je suis là pour m'assurer que la mayonnaise prend sur un projet comme celui-là.

Un recrutement est donc d'ores et déjà lancé. Mais il n'est pas simple, je vous le dis, de trouver une directrice ou un directeur d'Ecomusée. Ce n'est pas simple du tout. Ni pour un musée et surtout par rapport justement aux ambitions que nous nourrissons. Je l'espère donc, mais je ne lis pas dans une boule de cristal. Les ambitions restent les mêmes. Nous nous mettons en situation de recruter une nouvelle directrice ou un nouveau directeur et nous ferons tout pour que les choses se passent pour le mieux possible.

Ce que je ne peux pas accepter, c'est que vous disiez qu'il n'y a pas de ligne directrice. Une ligne directrice a été fixée. Elle est claire, nette, précise et acceptée par la DRAC. Parce que s'il n'y avait pas de ligne directrice, d'une part la Région ne mettrait pas d'argent dans le projet, ceci au travers de son contrat - et je parle sous contrôle des deux conseillers régionaux qui sont là - et d'autre part l'Etat ne suivrait pas non plus. Il y a une ligne directrice qui est clairement tracée, avec un projet qui est clairement défini, à la fois sur le travail des collections qui est toujours en cours et sur le projet muséographique. Maintenant, il y a des aléas, je veux bien l'admettre et nous allons tout faire pour régler ces problèmes.

Merci pour cette question.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

Je n'ai pas encore présenté la deuxième délibération, puisqu'il y en avait deux.

Elle concerne un partenariat avec la ville du Creusot. C'est une autorisation de signature de convention pour un spectacle qui s'appelle « Revue creusotine » pour le samedi 2 juillet à 18 heures au petit théâtre et au château de la Verrerie, réalisé par les comédiens des ateliers de théâtre municipaux, des musiciens, une classe de violons du conservatoire du Creusot. Ils revisitent une pièce au travers d'une revue. Ce sera joué une seule fois au petit théâtre, donc le 2 juillet.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame JARROT.

Mme JARROT.- Monsieur le Président, bonjour. Mesdames, Messieurs, chers collègues, Bonjour.

Cette délibération, Monsieur le Président, me fait rêver. Elle me fait rêver et j'ai envie de lire, dans quelques mois, que la Communauté urbaine Creusot Montceau ci-après nommée et la ville de Montceau... de façon à ce que nous puissions avoir un travail en partenariat avec l'Ecomusée à côté, juste à côté, dans le cadre des ADJ et de l'espace géologique que nous sommes en train de construire, de mettre en place. Franchement, j'espère que nous en arriverons là dans quelques mois et que nous puissions enfin être, tous ensemble, un territoire d'Ecomusée.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit sur les lignes directrices et je me permettrai de rappeler, Monsieur le Président – je l'ai d'ailleurs dit au directeur lors d'un Copil et c'est très bien que la mayonnaise n'ait pas pris -, que les trois piliers qui construisent les lignes directrices sont une histoire géologique, une histoire sociale et une histoire économique. Je me permets de vous les rappeler et nous sommes bien tous, sur ce territoire, soutenus par ces trois piliers.

J'espère donc qu'avec votre nouvelle recrue - ce n'est pas facile, je suis bien d'accord avec vous - nous pourrons enfin travailler sur l'extension de l'Ecomusée. Pour l'instant, il n'y a pas d'enjeu financier. Il y a un fort enjeu symbolique que le territoire du bassin minier ressent maintenant beaucoup. La finance, c'est autre chose, mais le symbole est fondamental.

J'ai dit, lors du comité de pilotage pour le lavoir des Chavannes, à votre directeur qui n'est plus là, parce qu'il était extrêmement véhément sur le fait que cela ne marcherait jamais, qu'on ne rentrerait jamais dans l'Ecomusée, que je ne pensais pas qu'il ait l'autorisation de dire cela et en plus, je l'ai informé - et je le redirai - que priver le reste du territoire de la communauté urbaine d'être Ecomusée était comme priver un enfant de son certificat de naissance.

Je vous refais très cordialement cette demande. Je pense que nous en reparlerons. Mais franchement, cette convention, j'aimerais bien pouvoir la signer aussi avec la Communauté urbaine. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Je m'accorderai le temps de donner des réponses claires parce que je pense qu'il faut être clair à certains moments. Ce que je vais vous répondre ne va pas vous surprendre.

Tout d'abord, je pense qu'il n'y a pas de raison que l'Ecomusée ne travaille pas avec le bassin minier. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut intégrer des structures qui, aujourd'hui, sont dans le bassin minier à l'intérieur de l'Ecomusée et là-dessus, ma position ne change pas, Madame, sachez-le.

Si vous parlez d'une convention avec une association, avec des personnes qui pourraient mener un travail pour l'histoire de notre territoire, c'est toujours possible, comme c'est le cas ici sur un spectacle où une convention est signée.

Nous avons trois sites à l'Ecomusée, le musée de l'homme et de l'industrie, je le rappelle, Perrusson et on a tout de même un site sur le bassin minier puisque c'est un site à Ciry-le-Noble de la Briqueterie qui est malheureusement un site qui, aujourd'hui, ne peut pas être totalement ouvert au public compte tenu de sa dégradation, ce qui coûterait beaucoup d'argent pour le remettre en état, et on ne sait même pas si on pourrait le remettre vraiment en état, même si j'envisage des chantiers écoles, comme on dit, pour pouvoir au moins, sur une partie de la Briqueterie, qui est un site magnifique, le rouvrir au public. Je m'en suis entretenu avec les élus et avec le maire de Ciry-le-Noble.

Il y a donc également un site côté bassin minier, mais la difficulté est sur l'ouverture de ce site.

Je reste donc favorable parce que le territoire est un territoire un et unique. Je le dis et je le rappelle car j'ai toujours travaillé dans cet état d'esprit. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre, si c'est le fond de votre question, parce que vous dites que ce n'est pas financier, c'est tout de même financier, d'intégrer telle ou telle association qui porte le musée au sein de

l'Ecomusée. Vous connaissez ma position là-dessus. Nous avons déjà beaucoup de mal, aujourd'hui, à développer notre Ecomusée tel qu'il est actuellement. La preuve, et vous le voyez bien, ce sont des millions et des millions d'euros qui sont investis au sein de l'Ecomusée. Si c'est pour reprendre des structures, comme cela nous a été demandé à un moment donné - je pense à Ecuisses par exemple en son temps ou sur Blanzey avec le musée de la mine, non parce que, derrière, il y a du personnel, il y a des gens qui doivent faire fonctionner.

Nous avons déjà du mal, aujourd'hui, à boucler.

On peut donc bien sûr travailler avec des conventionnements sur des projets, mais de là à dire qu'on intègre des associations qui font un travail extraordinaire... Je préfère être clair puisque vous me tendez la perche, je le dis pour que cela ne revienne pas. Je voudrais donc que ce soit entendu.

Mais si ce n'est pas ça et si c'est pour travailler en collaboration sous forme d'une convention parce qu'il y a un projet porté par tel ou tel, bien entendu.

Allez-y, bien sûr.

Mme JARROT. - C'est complètement injustifiable, par exemple, que le musée de la mine ne soit pas dans l'Ecomusée. Pourquoi n'y est-il pas ? C'est indéfendable !

Vous allez sur la finance. Nous aurons cette conversation ensemble, tous les deux, mais vous allez sur la finance, d'accord, mais moi, j'y vais sur le symbole. Je ne vous parle pas de l'impact financier, je vous parle du symbole. Le musée de la mine qui n'est pas compris dans le territoire de l'Ecomusée, ce n'est pas possible !

Vous avez fait le choix, mais vous n'étiez pas président, il a donc été fait le choix de valoriser la villa Perrusson, c'est très bien. C'est très bien, mais la Briqueterie ne serait pas dans cet état-là si on avait réparé et qu'on ait arbitré entre plusieurs sites. La Villa Perrusson, ce sont des millions et des millions d'euros au détriment des autres.

Je sais bien que c'est difficile, mais il y a un symbole et on ne peut pas imaginer que le bassin minier ne soit pas territoire d'Ecomusée. Je parle du symbole.

Après, que vous disiez « on manque d'argent, on manque de moyens », bien entendu, je le sais. Je le sais, mais c'est simplement lié au symbole. Cette histoire est incompréhensible.

C'est tout ; je suis sur le symbole, Monsieur le Président. Démontrez-moi que nous ne remplissons pas les conditions. J'ai lu - je vous l'ai dit plusieurs fois, mais je ne veux pas faire celle qui en sait plus - des thèses sur l'Ecomusée. Je les ai lues, je les ai travaillées. Sur les trois piliers, tout le territoire répond aux conditions ecomuséales, tout le territoire répond !

M. le Président. - J'entends, mais j'apporte tout de même des précisions par rapport à ce que vous dites.

Mme JARROT. - Ce que je dis est précis.

M. le Président. - Oui et c'est très bien que vous ameniez le sujet puisque cela repositionne les choses.

Quand vous dites que tous les millions investis à la Villa Perrusson auraient permis de réparer la Briqueterie, vous dites que si un autre choix avait été fait, on aurait peut-être pu réparer la Briqueterie. Le choix s'est fait différemment.

Tout d'abord, sur Perrusson, je pense que nous n'avons pas à regretter ce choix parce que d'une part c'est l'Etat qui nous a poussés, quelque part, à rénover Perrusson puisque je rappelle que pour Perrusson, on est à plus de 70 % de subventions. Plus de 70 % de subventions, retenez-le.

C'est donc effectivement un chantier qui coûte cher, mais qui est subventionné à hauteur de 70 %.

D'autre part, compte tenu des études que nous avons aujourd'hui sur la Briqueterie, il n'est même pas dit que nous puissions intervenir pour permettre l'ouverture, même partielle, de la Briqueterie puisqu'en fait, c'est le sous-sol qui est en train de s'effondrer. Je ne sais pas si vous l'imaginez. C'est pour cela qu'en urgence, nous l'avons fermé au public. L'un n'était donc pas conditionné à l'autre.

Ce qui était conditionné, par contre - et je vais rappeler les choses -, ce n'était pas en termes d'investissement, c'était en termes de fonctionnement. Et là où, pour le coup, nous avons

fait le choix entre Perrusson et Briqueterie de Ciry, c'est sur le fonctionnement à l'époque où, je le rappelle, mes chers collègues, pour ceux qui étaient là, on nous avait demandé - quand je dis « nous », ce sont les collectivités d'une manière générale et particulièrement à la Communauté urbaine - de faire 3,5 M€ d'économie sur notre budget de fonctionnement et sur nos budgets de fonctionnement d'une manière générale.

À partir de là, il y a eu des choix à faire, des choix qui ont été douloureux. Et le choix qui a été fait en ce qui concerne l'Ecomusée a été de dire qu'on arrêta le fonctionnement sur la Briqueterie de Ciry pour effectivement concentrer nos efforts sur le musée de l'homme et de l'industrie et sur la Briqueterie. Là, je l'assume ; il fallait faire des économies.

Nous avons été mis devant le fait accompli où il fallait faire des économies ; nous avons fait des économies partout, y compris à l'Ecomusée. Voilà comment le choix s'est fait.

Maintenant, si vous me dites que c'est de l'ordre du symbole, je veux bien voir tous les symboles et le musée de la mine fait partie de notre histoire, fait partie de l'histoire de ce territoire. Mais quand vous dites que c'est de l'ordre du symbole et que nous devons donc intégrer le musée de la mine à l'écomusée, excusez-moi, Madame, mais vous connaissez comme moi la façon dont les choses se passent. Une fois intégré à l'Ecomusée, c'est l'Ecomusée qui prend en charge l'intégralité du fonctionnement. Eh bien nous n'en avons pas les moyens. Excusez-moi, mais nous n'en avons pas les moyens.

Je pense donc que le musée de la mine peut parfaitement exister sur notre territoire, c'est d'ailleurs ce qu'il fait au travers aussi de l'office du tourisme où là, bien entendu, quand on dit « Ecomusée », il y a une extension qui est faite tout naturellement vers le bassin minier et vers le musée de la mine, mais l'intégrer veut dire mettre du personnel à disposition, recruter du personnel. Parce qu'une fois que le musée de la mine intégrera l'Ecomusée, nous serons obligés de prendre le fonctionnement à charge.

Tout naturellement, je vous dis qu'aujourd'hui, nous n'en avons pas les capacités et ce n'est pas de l'ordre du symbole, croyez-moi. Ce n'est pas de l'ordre du symbole, mais ce n'est pas une volonté non plus de dire que l'histoire du bassin minier et de la mine ne font pas partie de notre histoire. Ce n'est pas du tout cela.

Mme JARROT.- Je pense, Monsieur le Président, que par les conventionnements possibles, notamment sur la prise en charge des frais de fonctionnement, il y a toujours des chemins à trouver. J'ai bien compris que nous avons - et nous en avons tous - des problèmes pour les frais de fonctionnement. Je l'ai très bien compris, mais par conventionnement, cela mérite d'être regardé très finement par les services juridiques. Nous pourrions très bien conventionner pour ne pas avoir à prendre en charge les frais de fonctionnement.

Et je redis, Monsieur le Président, et je pense que vous pouvez être d'accord avec moi, que dans le cadre du symbole, le territoire de l'Ecomusée est le territoire de la Communauté urbaine. Je ne parle pas de Gévelard. C'est évidemment un territoire qui répond aux conditions. C'est impossible de dire autre chose.

Et on peut aussi imaginer des conventionnements avec les villes et avec les associations, mais c'est un chemin qu'il faut prendre.

Mais reconnaissez, Monsieur le Président, qu'on ne peut pas dire que le territoire du bassin minier, du point de vue du symbole et de l'histoire, ne peut pas rentrer dans l'Ecomusée. Après, que vous présentiez le fait que cela coûte en fonctionnement, d'accord et je comprends cela. Mais accordez-nous la possibilité de faire la demande pour que nous soyons reconnus territoire d'écomusée. Accordez-nous cela parce que c'est injuste. Il est injuste que nous ne soyons pas reconnus territoire d'Ecomusée.

J'ai compris votre argumentation et je ne souhaite pas - je tiens à le dire - opposer le musée Schneider, le musée de l'homme et de l'industrie. Pour la Villa Perrusson, c'est fait. Cela a coûté très cher. C'est fait, c'est bien, c'est un très bel endroit, mais ne dites pas qu'on ne peut pas le faire parce que c'est un problème de fonctionnement. J'ai pris le soin de vous dire tout à l'heure que je ne vous parlais pas de finances, je vous parle du symbole.

On construit les territoires et il faut les financer, je le sais, mais on construit des territoires, on fonde les territoires avec le symbole. Si nous avons été labellisés « Territoire d'industrie », ce dont tout le monde se réjouit, c'est bien parce que nous avons une histoire industrielle qui est commune.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Je réagis encore une fois à vos propos parce que je pense que nous ne nous comprenons pas.

Mme JARROT.- Mais si.

M. le Président.- Non, il y a des fois, comme cela, où on ne se comprend pas, cela arrive, où il faut un peu plus de temps pour se comprendre, mais vous allez être rassurée.

Concernant le conventionnement, on peut faire toutes les conventions que l'on veut, si on décidait d'intégrer complètement dans l'Ecomusée le musée de la mine tel que vous le souhaitez, conventionnement ou pas, le jour où cela va mal, c'est la communauté qui assume. On l'a déjà vécu. Le jour où cela ne va pas, c'est la communauté qui assume et c'est la communauté qui assume tout.

D'un autre côté, on n'est pas nécessairement obligé de conventionner avec le musée de la mine puisqu'en fait, l'Ecomusée fait office de caution scientifique pour le musée de la mine. C'est comme cela. Il fait caution pour le musée de la mine en termes - et cela va dans votre sens - de caution scientifique. Donc déjà aujourd'hui, pour le musée de la mine, l'écomusée est la caution scientifique. Il est donc complètement intégré.

Un travail scientifique entre le musée de la mine et l'Ecomusée est donc déjà tout à fait possible maintenant puisque l'Ecomusée porte scientifiquement la caution du musée de la mine.

Sur la notion de territoire d'Ecomusée, je rappelle également que nous avons inscrit sur le plan de mandat un projet sur la valorisation, pas au sens forcément de travaux, mais au sens de la mise en avant de l'histoire et du patrimoine des sites miniers. C'est inscrit et vous le savez bien. C'est inscrit, c'est donc dans le périmètre de l'Ecomusée.

Vous voyez donc que vous êtes satisfaite sur toute la ligne. Nous sommes donc d'accord, mais nous ne nous étions pas compris.

Mme JARROT.- On va tout de même ajuster.

M. le Président.- Je vous le dis, cela va tout à fait dans votre sens : il y a la caution scientifique, cela fait partie du périmètre écomusée et rien n'empêche que l'on puisse déjà développer cela dans le périmètre actuel puisque la caution scientifique, c'est l'Ecomusée qui l'a.

Nous n'étions donc pas sur le même niveau, donc soyez rassurée.

Mme JARROT.- Je vous rappelle, Monsieur le Président, que l'Ecomusée - et vous avez donné votre accord - siège en tant que caution scientifique aussi au Copil du lavoir des Chavannes. Ils ont toujours siégé, même quand c'était l'Etat qui était propriétaire.

Vous voyez donc qu'on a des parrains, des marraines, mais il faut tout de même l'acte de naissance.

M. le Président.- Vous êtes toujours dans des actes de type mariage, naissance... Ceci existe déjà.

Mme JARROT.- « Naissance » est plus solide que « mariage ».

M. le Président.- Mais cela existe déjà. On ne va pas rajouter des contrats qui existent déjà.

L'essentiel, c'est que le musée de la mine puisse être valorisé, qu'il rentre dans le périmètre de l'Ecomusée au travers de ce contrat scientifique. C'est le cas.

Mme JARROT.- Vous voyez que vous prenez le bon chemin.

M. le Président.- Mais oui et vous aussi, d'ailleurs.
Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Je ne pensais pas que ma question allait créer un débat aussi long, surtout qu'il a déjà eu lieu plusieurs fois. Je ne voudrais pas rajouter, je voudrais simplement rebondir sur deux éléments que vous avez donnés tout à l'heure.

Vous avez parlé des musées, en tout cas des structures culturelles et patrimoniales associatives du territoire de la communauté urbaine. Je voudrais tout de même vous rappeler qu'il y en a une à laquelle vous avez fait référence sans la nommer, le musée du canal à Ecuisses qui a été contraint de fermer et que le bénévolat, en France - et les associations en souffrent beaucoup et particulièrement depuis la crise Covid -, est aujourd'hui en perte de vitesse, en tout cas on a de plus en plus de mal à faire fonctionner ces structures uniquement ou en tout cas en se basant essentiellement sur des bénévoles.

Je pense donc qu'il y a tout de même une réflexion à avoir aujourd'hui sur la façon dont la Communauté urbaine, même sans les intégrer juridiquement, pourra prévenir le risque que ces structures disparaissent. Et y compris d'ailleurs qu'on améliore dès maintenant, puisque vous avez évoqué le lien qui a été fait entre l'Ecomusée et par exemple le musée de la mine, la communication qui est faite autour de ces structures et particulièrement autour du musée de la mine. Je trouve que là, l'Ecomusée et l'office du tourisme jouent un rôle probablement insuffisant sur le musée de la mine au vu de son importance.

Deuxième élément sur les symboles. Je vais rejoindre cette partie de l'intervention de Marie-Claude JARROT. Je pense qu'une politique patrimoniale - sachant que l'on parle très souvent ici d'identité industrielle, donc l'identité du présent, mais aussi l'identité du passé -, elle se construit sur les symboles et qu'il sera très important - il l'est déjà aujourd'hui - de dire c'est l'unité de ce territoire et la façon - sans forcément intégrer les structures au service de la Communauté urbaine et à l'Ecomusée - dont les structures seront accompagnées à l'avenir, y compris les structures associatives les plus modestes parce que cette histoire industrielle - en tout cas son devenir - n'est pas garantie. Vous savez que les traces de l'histoire s'effacent très vite.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Je suis d'accord avec vous et c'est bien pour cela que j'ai amené le sujet sous ce prisme, c'est que malheureusement, petit à petit le bénévolat s'étiole et les personnes qui sont dans ces associations sont, pour la plupart, usées par rapport au travail que cela nécessite ou ont d'autres aspirations. C'est pour cela que je dis que la communauté ne peut pas absorber les défaillances d'associations qui, malheureusement par faute de bénévoles, sont à un moment donné amenées à s'arrêter. C'est notamment ce qui s'est passé avec le musée du Canal à Ecuisses. C'est comme cela et on peut le déplorer.

On peut soutenir autant que l'on peut, mais on ne peut pas se substituer. Il faut donc à la fois être attentif, nous le sommes, mais nous ne nous substituerons pas aux défaillances d'associations, dans ce domaine-là comme dans d'autres, si vraiment en termes de ressources humaines, de bénévoles, tout cela devait se terminer. C'est pour cela que je dis qu'il faut faire attention, sinon c'est la communauté qui va tout porter.

Je suis désolé, mes chers collègues, mais je suis obligé d'être un peu réaliste à certains moments. On parle ici de certains sujets financiers. Vous voyez comme c'est difficile à certains moments. Quand j'amène le sujet de la fiscalité, ceux qui me disent à un moment donné qu'il faut faire, me disent qu'il faut de moins en moins d'impôts, de moins en moins de fiscalité, de moins en moins... Vous allez me dire que ce n'est pas le sujet parce que le sujet est sur d'autres choix, qu'il faut faire d'autres choix. Oui, mais alors donnez-moi des choix à faire. Qu'est-ce qu'on supprime ? Qu'est-ce qu'on enlève de manière à apporter un plus sur d'autres secteurs ?

Je suis désolé de ramener les choses à ce que doit être la gestion d'une collectivité. Il y a la bonne volonté et on aidera au maximum, mais on ne peut pas se substituer à tous.

Merci pour ces échanges.

Je vais mettre aux voix le partenariat avec l'association Pépète Lumière.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui font partie de l'association par ailleurs alors que nous ne le saurions pas ? Dans ce cas, il vaut mieux ne pas voter.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le partenariat avec la ville du Creusot pour le spectacle que j'évoquais tout à l'heure, est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ?
Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
Merci.

Ecomusée - Partenariat avec l'Association Pépète Lumière Autorisation de signature de la convention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Association Pépète Lumière;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, jointe en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Ecomusée - Partenariat avec la Ville du Creusot - Autorisation de signature de la convention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville du Creusot;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, jointe en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Contrat de ville - Attribution du fond communautaire politique de la ville 2022

M. le Président.- Nous passons ensuite au contrat de ville. Là, attention parce que je vais devoir faire sortir un bon nombre de personnes. Je ne suis même pas sûr que nous ayons encore le quorum ; je demande que l'on vérifie. Oui, c'est à ce point-là. Attendez avant de sortir parce que sinon, je vais être obligé d'individualiser, donc si on ne peut pas sortir tous en même temps.

12 personnes doivent sortir de la salle. Je me retourne vers les services. Si 12 personnes sortent de la salle, est-ce que nous avons le quorum ? Oui, très bien.

Vont sortir : Pascale FALLOURD, Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, moi-même, Jeanne-Danièle PICARD n'est pas là, Éric COMMEAU n'est pas là, Guy SOUVIGNY, Séverine GIRARD-LELEU, Barbara SARANDAO et Jérémy PINTO. C'est pour le contrat de ville, sous la présidence de Daniel MEUNIER.

(Mme Pascale FALLOURD, M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. David MARTI, M. Guy SOUVIGNY, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Barbara SARANDAO et M. Jérémy PINTO sortent de la salle du Conseil).

M. MEUNIER.- Quand tout ce monde sera effectivement à l'extérieur, je laisserai la parole à Bernard pour qu'il nous parle de ce contrat de ville et de cette attribution du fonds communautaire Politique de la ville 2022.

M. DURAND.- Mes chers collègues, il s'agit par ce rapport, qui est un rapport récurrent, d'attribuer les subventions Communauté urbaine dans le cadre de l'appel à projets 2022 de la Politique de la ville.

En effet, l'appel à projets 2022 a permis cette année, sous l'égide de l'Etat, que le comité technique sélectionne 83 actions nouvelles et retienne 62 actions dans le programme de cofinancement. Le comité technique qui, je le rappelle, regroupe les principaux financeurs : l'Etat à hauteur de 344 200 €, le Conseil régional pour 60 700 €, la CAF pour 23 000 € et enfin la Communauté urbaine pour 35 000 €.

Bien sûr, dans le comité technique, nous avons aussi les représentants des trois villes qui ont sur leur territoire les quartiers Politique de la ville, à savoir Le Creusot, Montceau et Torcy.

Je salue à ce stade le travail effectué par ce groupe de travail et la disponibilité des représentants de l'Etat pour le montage des dossiers qui n'est pas toujours facile.

Nous vous proposons de soutenir 11 projets dont vous avez la liste des porteurs, que je ne détaillerai pas, et des actions qui seront menées. Ces actions répondent plus particulièrement aux orientations suivantes au niveau communautaire :

- l'accompagnement global des demandeurs d'emploi vers la formation et l'emploi,
- l'intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi,
- la mise en œuvre des actions d'éducation et de prévention santé,
- les actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale de lutte contre les discriminations de l'égalité femmes-hommes.

Vous retrouverez en annexe toutes les conventions proposées pour ces 11 projets retenus au niveau du cofinancement Communauté urbaine et il vous est proposé de valider la répartition des fonds communautaires selon les tableaux qui vous sont joints, d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets et enfin d'autoriser le versement aux associations et aux porteurs de projets pour les actions précitées des sommes précisées dans les tableaux.

Voilà Monsieur le Président.

M. MEUNIER. - Merci, Bernard, pour cette présentation. Je pense effectivement qu'il nous faut saluer l'excellent travail sur la politique de la ville, un travail qui devient malheureusement de plus en plus exigeant et sensible.

Après ce rapport, on va mettre aux voix cette attribution du Fonds communautaire.

Y a-t-il des prises de parole, des demandes d'explication complémentaire ? Madame JARROT.

Mme JARROT. - Merci. Je voudrais une information complémentaire sur deux conventions qui me paraissent ne pas être dans le périmètre global et dans l'esprit global de ces attributions : la convention « Mine de rayon » et la convention « Pause-café ». Autant je comprends que les autres associations rayonnent sur le territoire ou sur une, deux ou trois villes, mais pour « Mine de rayon » et « Pause-café » pouvez-vous m'éclairer, Daniel ?

M. MEUNIER. - Je peux juste ne pas m'étonner que Mine de rayon rayonne, mais pour les explications, je vais redonner la parole, s'il le veut bien, à Bernard.

Mme MATRAY. - Est-ce que je peux dire quelque chose ?

M. MEUNIER. - Madame MATRAY auparavant.

Mme MATRAY. - Hier, je suis allée à l'assemblée générale de Solidarité services et ils ont une convention avec Mine de rayon pour que les gens qui sont loin de l'emploi puissent se déplacer à vélo, que ce soit sur Le Creusot ou sur Montceau. C'est donc pour se déplacer pour du travail, ce qui est tout de même très utile.

Je ne sais pas si cela répond.

M. MEUNIER. - Cela rentre effectivement dans le chemin global des mobilités pour les personnes qui sont éloignées de l'emploi. Nous avons observé que nombre de personnes, à un certain âge, avaient perdu les réflexes de pilotage du vélo. Mais il est bien d'avoir posé cette question.

M. DURAND. - Sur les conventions de ces deux associations, « Mine de rayon » est conventionné sur une action ponctuelle, bien sûr, mais des actions qui sont sur l'ensemble du territoire. Pour Pause-café, c'est une action qui a été choisie par le comité technique et vous savez que je n'ai pas mon mot à dire pour retoquer ou refuser de financer. C'est une action qui est financée depuis plusieurs années, qui est d'ailleurs plutôt un financement à la baisse. C'est pour une action importante au niveau des quartiers Politique de la ville du Creusot. C'est à ce titre que le comité a voulu perdurer encore cette année sur un cofinancement au niveau de cette association.

M. MEUNIER. - Madame JARROT.

Mme JARROT.- Je regrette de ne pas avoir déposé de demande, parce qu'en fait, on le fait.

Pour Pause-Café, si j'ai bien compris par rapport au contenu des actions, c'est un conventionnement avec un bar et d'autres lieux pour apprendre à réaliser des cocktails sans alcool, des ateliers de réflexion de mieux vivre, une organisation au rythme mensuel au bar de concerts et des rencontres littéraires, toujours au bar, et un accueil spécifique de famille au bar. C'est bien, c'est très bien, mais je n'imaginai pas - je le dis très humblement - que la Communauté urbaine pouvait financer des opérations dans le cadre de la politique de la ville de ce type.

N'y voyez aucun esprit malin, mais je ne savais pas que c'était possible.

M. MEUNIER.- Étant donné qu'il s'agit d'actions d'éducation et de prévention santé, je vous invite effectivement à vous rapprocher pour connaître les tenants et les aboutissants et voir si cela peut s'étendre.

Mme JARROT.- Elle est repérée comme cohésion sociale.

M. DURAND.- Les actions de Pause-café ne sont pas qu'au bar mais aussi délocalisées sur le quartier entre autres du Tennis. Il y a toute une part d'ateliers qui sont réalisés par cette association sur les lieux Politique de la ville, c'est-à-dire délocalisés sur les quartiers Politique de la ville et je vous invite bien sûr, si vous avez une association de ce type, à postuler.

Mme JARROT.- Je crois qu'il faut qu'on le fasse. Je découvre cela et je pense qu'il y a aussi Torcy et il faut donc que l'on soit plus actif par rapport à la cohésion sociale construite de cette façon.

M. DURAND.- En sachant que la ville de Montceau, cette année, a été très active parce que beaucoup de projets ont été présentés. Je salue d'ailleurs le travail de Sandra puisque beaucoup d'actions ont été présentées. Malheureusement, vous avez vu qu'au niveau communautaire, la somme qui est dédiée est une somme qui n'est que de 35 000 €. Il y a bien sûr des cofinancements. Nous avons choisi de cofinancer ces 11 projets. Il y a bien sûr tous les autres projets qui sont cofinancés par la CAF, par l'Etat et qui sont fort nombreux, mais pour ne pas saucissonner les financements, au niveau de la communauté, nous avons prévu de prendre sur ces 11 projets.

Je pense avoir répondu.

Mme JARROT.- Je suis un peu déçue qu'il n'y ait pas beaucoup de choses pour Montceau.

M. DURAND.- Si, il y a beaucoup de choses pour Montceau. Dans l'ensemble des 62 actions, il y a bien sûr beaucoup d'actions qui sont menées sur Montceau, mais qui ne sont pas cofinancées au niveau communautaire, mais qui sont dans les 62 que nous avons choisies.

J'ai la liste.

Mme JARROT.- On est bien d'accord, mais qui ne sont pas cofinancées au niveau communautaire.

M. DURAND.- Mais qui ne sont pas forcément cofinancées...

Mme JARROT.- Pour l'instant, elles ne le sont pas.

M. DURAND.- C'est pour ne pas saucissonner, mais elles sont cofinancées.

Le principal, c'est que les actions soient financées. Après, nous avons fait un choix, mais qui peut être assez aléatoire, de faire en sorte que toutes les actions soient financées. Dans les 62, Montceau a beaucoup d'actions financées un peu différemment. Le principal, c'est que les actions se fassent sur les quartiers Politique de la ville.

Mme JARROT.- On est d'accord, mais elles ne sont pas cofinancées.

M. DURAND.- Elles sont cofinancées, pas forcément par la Communauté urbaine.

Mme JARROT.- Là, pas du tout, pour le coup.

M. DURAND.- C'est un choix du comité technique qui, au niveau des cofinancements, l'a fait de telle manière. Ceci n'a pas d'influence sur les actions qui n'ont pas été retenues puisque vous l'avez vu et je peux vous ressortir l'ensemble. J'ai les tableaux avec moi, on peut donc le voir après et vous verrez que beaucoup des actions qui avaient été présentées par Montceau ont été bien sûr financées et se réaliseront et j'en suis fort content.

M. MEUNIER.- Mesdames et Messieurs, forts de ces compléments d'information, nous allons passer au vote.

Qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ?

Qui s'abstient ?

Qui contre ?

Qui vote pour ?

À l'unanimité, je vous remercie.

On peut donc faire rentrer Monsieur le Président et les élus.

(Mme Pascale FALLOURD, M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. David MARTI, M. Guy SOUVIGNY, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Barbara SARANDAO et M. Jérémy PINTO reprennent leur place dans la salle du Conseil).

Monsieur le Président, débat fructueux mais voté à l'unanimité. Je vous repasse la parole.

M. le Président.- Merci beaucoup.

4. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - Pôle Langage - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022

M. le Président.- Après le contrat de ville, nous passons à la Ligue de l'enseignement, avec le pôle langage. C'est fait ?

M. MEUNIER.- Non.

M. le Président.- Dans ce cadre précis, Bernard Durand doit sortir de la salle. Je crois que c'est tout.

(M. Bernard DURAND sort de la salle du Conseil).

M. MEUNIER.- C'est en lien direct, quelque part, avec la note qu'a présentée Bernard précédemment. C'est un sujet qui a déjà abondé nos ordres du jour et qui a fait l'objet d'échanges, mais je vais profiter de l'opportunité qui m'est donnée pour valoriser le travail de la Ligue de l'enseignement.

Un rappel des missions de cette association et du travail engagé surtout, qui est là pour expliquer, circonscrire le périmètre théorique, mais en même temps le périmètre clinique des troubles du langage oral, replacer toute cette problématique et ces troubles dans le champ des troubles de la communication et puis aborder le grand champ du diagnostic et présenter dans un second temps les aides thérapeutiques, éducatives et pédagogiques et aussi - et c'est très important dans ce domaine-là, peut-être arriver à faire promouvoir un langage commun entre tous les professionnels.

Je pense qu'il est bon, ce soir, de rappeler à ce niveau l'importance de tous ces regards croisés sur les troubles spécifiques des apprentissages qui est à la fois un domaine nébuleux et un domaine très complexe. On sait toutes et tous que la prise en charge des élèves Dys est absolument déterminante dans le cursus scolaire et que nombre de professionnels et de parents ont un besoin

d'accompagnement, qui est un besoin d'accompagnement que je qualifierai d'essentiel. Là-dessus, malgré tout ce qu'on peut lire, entendre et dire, c'est une recherche qui est constante, c'est une recherche qui est évolutive et nous ne sommes malheureusement pas dans le domaine des sciences exactes.

La mission du pôle langage consiste à promouvoir des projets de recherche, de formation, des projets d'information en direction des publics qui présentent des difficultés liées à ces troubles spécifiques des apprentissages, l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion. On peut toutes et tous se le rappeler ce soir, le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau est au cœur des actions communes avec la Ligue de l'enseignement. On ne peut que s'enorgueillir de cette dynamique qui s'inscrit tout naturellement dans toutes celles que nous initions en matière d'éducation, de recherche et de développement.

Expertiser, évaluer, former dans des domaines spécifiques qui relèvent de la santé publique et de l'égalité des chances en matière d'apprentissage est un beau cheval de bataille pour l'avenir de nos jeunes. On sait pertinemment toutes et tous combien les difficultés éducatives et sociales se multiplient actuellement et sont parfois en train de mettre en péril le devenir éducatif et scolaire de nos enfants. Ce sont des difficultés de tous ordres, engendrées bien souvent par un monde qui va trop vite, qui néglige la différence et qui laisse sur le bord de la route des jeunes qui peinent à s'insérer dans des dispositifs qui, malgré tout, continuent à être dispositifs normés, évaluateurs et malheureusement catégorisants.

Ce sont des actions qui concernent de manière prioritaire les publics issus des quartiers Politiques de la ville, mais qui auront bien entendu vocation à s'étendre à d'autres territoires et d'autres publics. De ce fait, la communauté urbaine entend aider l'association par le versement d'une subvention de 40 000 €. Il va de soi que l'attribution de cette subvention est assortie d'une convention d'objectifs qui reprend toutes les modalités de gestion et d'animation qui sont celles de l'information, de l'accueil des familles et de l'accompagnement.

Je vous invite toutes et tous, selon votre temps, à rencontrer les militants des différents services qui, au sein des structures, pallient les déficits de l'Education nationale qui, à mon sens, faute de moyens humains, se trouve bien souvent démunie dans ces domaines.

Il nous est proposé ce soir d'autoriser le versement de cette subvention, de l'imputer au chapitre des dépenses du budget primitif 2022 et puis d'approuver les termes de la convention inhérente et d'autoriser le Président à la signer.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur le pôle langage ? Non, pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

7. Programme Leader - Avenant n° 3 - Autorisation de signature

M. le Président. - Nous passons ensuite au programme Leader, avec un abonnement 3 qui va être présenté par notre collègue Isabelle LOUIS.

Doivent sortir de la salle : Jean-Claude LAGRANGE, Laëtitia MARTINEZ, Paulette MATRAY, Isabelle LOUIS, Alain BALLOT, Noël VALETTE, Marc REPY, Didier LAUBERAT, Thierry BUISSON, Enio SALCE, Jean-François JAUNET et Jean PISSELOUP.

Mais si Isabelle LOUIS sort, ce n'est qui présente. Qui est-ce ? (*Réponse des services inaudible*).

C'est sans présentation, très bien. Excusez-moi. Daniel MEUNIER m'a perturbé !

(M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Isabelle LOUIS, M. Alain BALLOT, M. Noël VALETTE, M. Marc REPY, M. Didier LAUBERAT, M. Thierry BUISSON, M. Enio SALCE, M. Jean-François JAUNET et M. Jean PISSELOUP sortent de la salle du Conseil).

Est-ce qu'il y a des personnes, sur cet avenant 3, programmes Leader, qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

On peut faire rentrer nos collègues.

(M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Isabelle LOUIS, M. Alain BALLOT, M. Noël VALETTE, M. Marc REPY, M. Didier LAUBERAT, M. Thierry BUISSON, M. Enio SALCE, M. Jean-François JAUNET et M. Jean PISSELOUP reprennent leur place dans la salle du Conseil).

5. Mise en place d'une convention cadre entre la CUCM et l'Université de Bourgogne

M. le Président.- Sur la mise en place d'une convention-cadre entre la Communauté et l'université de Bourgogne, cette fois vont sortir de la salle : Jérémy PINTO, Barbara SARANDAO, Cyril GOMET n'est pas là, ce sera donc tout. Et c'est Daniel MEUNIER qui va présenter la délibération.

(M. Jérémy PINTO et Mme Barbara SARANDAO sortent de la salle du Conseil).

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Est-ce que l'on doit revenir sur le joyau qu'est le centre universitaire Condorcet qui développe des dispositifs innovants et des filières d'excellence visant à faciliter l'insertion professionnelle de nos jeunes, de nos jeunes étudiants tant localement que régionalement et également internationalement ?

La CUCM poursuit ce soutien. Vous savez qu'il y a eu le soutien pour la rénovation des bâtiments et la création de nouvelles filières, mais on tient à simplifier administrativement les montants versés tout en continuant à exercer notre participation et notre soutien.

La convention-cadre récapitule l'ensemble des lignes budgétaires. L'intervention totale représente un montant de 324 500 € par an, dont 294 500 € en fonctionnement. Vous avez le détail des lignes.

Une convention-cadre et d'objectifs est jointe en annexe et doit être conclue entre l'université de Bourgogne et la Communauté urbaine Creusot Montceau.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter hormis celles qui sont sorties ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Nos collègues peuvent rentrer.

(M. Jérémy PINTO et Mme Barbara SARANDAO reprennent leur place dans la salle du Conseil).

6. RESEAU THD - SPL SUD BOURGOGNE THD - Approbation du contrat de concession

M. le Président.- Nous passons au réseau THD avec l'approbation du contrat de concession, Philippe PIGEAU.

M. PIGEAU.- Merci Monsieur le Président.

Un petit rappel du déroulé de la procédure pour arriver à l'approbation de ce contrat de concession. En octobre 2020, la Communauté urbaine et le Grand Chalon ont validé la création de

la SPL Sud Bourgogne THD dont la finalité est la gestion de l'exploitation des deux infrastructures très haut débit.

Les deux EPCI ont, dans ce cadre, signé un contrat chacun de leur côté avec la SPL Sud Bourgogne THD en décembre 2020 afin que cette dernière puisse elle-même confier la gestion d'exploitation de l'infrastructure à un concessionnaire.

La consultation a été publiée en mars 2020, a donné lieu au dépôt de quatre offres par les sociétés Altitude Infrastructure THD, NGE Concession, TUTOR et TDF.

À l'issue de négociations organisées en juillet 2021, l'offre finale de la société TUTOR constituant l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue et le contrat a été conclu avec la société TUTOR.

La concession entre en vigueur le 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 12 ans et ne pourra pas être prolongée par tacite reconduction. Le concessionnaire assumera les missions suivantes :

- l'exploitation du réseau,
- la commercialisation du réseau ainsi que ses extensions,
- la réalisation des raccordements,
- la prise en charge financière des extensions inférieures à 500 mètres,
- la réalisation des études techniques préalables aux extensions supérieures à 500 mètres,
- la réalisation, lors des deux premières années de la concession, des investissements

suivants :

- la création d'une liaison entre le POP de Chalon et la commune de Demigny,
- l'extension du réseau pour relier le réseau existant au Mont Saint-Vincent,
- la modernisation des équipements de cœur de réseau de Creusot-Montceau.

Il assumera également la supervision du réseau, la maintenance, l'entretien et la modernisation du réseau, l'évolution du réseau, les opérations d'enfouissement, d'effacement et de dévoiement du réseau.

Dans la stratégie commerciale, l'offre du candidat pressenti est construite autour d'un plan d'affaires basé sur une commercialisation dynamique de 174 raccordements en moyenne par an et qui bénéficiera à environ 3 700 nouvelles entreprises.

Concernant les conditions financières de ce contrat de concession, le niveau d'investissement porté par le concessionnaire est conséquent puisqu'il s'élève à la somme de 8,7 M€ dont 6,5 M€ en extensions et raccordements parmi lesquels 1,1 M€ de travaux de premiers établissements que le concessionnaire s'engage contractuellement à réaliser pendant les deux premières années de la concession. Avec un chiffre d'affaires prévisionnel cumulé qui s'élèvera à 45,5 M€ dont 79 % issus des recettes de services actifs.

Ces hypothèses permettent un niveau de redevance versé par le concessionnaire à la SPL de 11,6 M€ sur les 12 années, soit 966 000 € par an dont la majeure partie sera reversée aux deux actionnaires à travers trois types de redevance :

- une redevance évolutive qui sera calculée sur la valeur du réseau, basée sur les investissements publics et privés consentis à hauteur de 6,4 M€ sur la durée de la concession,
- une redevance variable évaluée à 10 % du chiffre d'affaires global, soit 4,6 M€ estimés sur la durée de la concession avec un minimum contractuel de 230 000 € annuels,
- une redevance fixe basée sur les investissements déjà réalisés pour la montée en débit, soit 72 000 € sur la durée de la concession,
- une redevance fixe de frais de contrôle de 600 000 € sur la durée de la concession.

Chaque actionnaire prendra en charge indépendamment les coûts d'investissement liés aux extensions supérieures à 500 mètres de sa partie de réseau.

Concernant le contrôle du concessionnaire par la SPL, la SPL dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution de la concession par le concessionnaire, ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers et notamment sur un droit d'information sur la gestion de services et le droit de contrôler les renseignements donnés par le concessionnaire, tant dans le compte rendu annuel que dans les comptes prévisionnels d'exploitation, mais aussi de procéder à des visites dans les locaux du concessionnaire.

Afin de permettre la vérification de contrôle du fonctionnement, le concessionnaire produira chaque année, avant le 1^{er} juin qui suit l'exercice considéré, un rapport qui comportera un compte rendu technique et un compte rendu financier, les rapports des commissaires aux

comptes, le plan d'affaires prévisionnel, une analyse par le concessionnaire de l'état d'avancement des études et des travaux et, de manière générale, l'ensemble des éléments de nature à permettre à la SPL d'apprécier les conditions d'exécution de l'admission aux concédés.

Par ailleurs, le concessionnaire remettra à la SPL une actualisation des données géographiques géolocalisées du réseau deux fois par an et fournira aux concédants et à ses actionnaires un accès direct à sa plateforme Web SIG.

Le comité de suivi aura pour objet :

- d'analyser les événements susceptibles d'impacter directement ou indirectement l'exécution de la concession,
- de proposer au concessionnaire et à la SPL les améliorations qui pourront être apportées aux conditions d'exploitation du réseau,
- d'échanger les informations nécessaires à la bonne exécution de la concession,
- de faire le bilan des actions d'animation ou de contribution au développement économique du territoire,
- d'étudier les données financières à date et les perspectives à court et moyen terme,
- d'examiner le tableau de bord synthétique mettant en évidence les indicateurs liés du réseau.

Ce contrat de concession aura des garanties et des pénalités. Le concessionnaire s'est engagé à apporter des garanties pour la bonne exécution de la concession, engagement maison-mère, garantie de substitutions, garantie à première demande pour l'exploitation des réseaux à hauteur de 1,5 M€. Celles-ci sont décrites à l'article 30 du projet de contrat.

Par ailleurs, des pénalités à hauteur de 2 M€ pourront être appliquées par la SPL en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations mises à disposition du concessionnaire.

Il vous est demandé de donner un avis favorable à la signature du contrat de concession à venir entre la SPL et la société TUTOR SAS tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser le président ou son représentant à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération.

M. le Président.- Merci. C'est un sujet stratégique pour l'avenir, cette approbation du contrat de concession puisqu'au travers de la SPL Sud Bourgogne, cela marque tout de même la concrétisation de la stratégie de consolidation de notre réseau très haut débit en partenariat avec le Grand Chalon. Je rappelle que nous sommes les deux intercommunalités les plus importantes du département. Il fallait donc afficher, à un moment donné, notre volonté de travailler ensemble sur un sujet qui est un sujet déterminant pour l'avenir, notamment du développement économique dont nous évoquons souvent l'importance sur nos deux territoires.

Ceci s'inscrit complètement et pleinement aussi dans les orientations de l'axe numérique du projet de mandat. Je rappelle que pour nous, c'est une priorité.

Les infrastructures fibres qui se voient confortées vont permettre notamment le développement de la 5G puisque la 5G doit passer par la fibre, je le rappelle. La 5G ne se substitue pas à la fibre. On a besoin de la fibre pour la 5G. Et comme nous voulons être un territoire connecté « Smart territoire », nous avons besoin d'être performant en termes de fibre, avec également l'émergence de nouveaux usages, que ce soit sur le secteur industriel que pour les habitants, on le voit bien.

C'est donc très important, ce que nous avons mis en marche avec le Grand Chalon, avec un travail en cours au niveau de la communauté pour développer ce que je disais tout à l'heure, des usages en matière de territoire intelligent - puisque c'est comme cela que nous l'appelons - dans les prochains mois et les prochaines années.

Voilà, mes chers collègues. Est-ce qu'il y a des demandes de renseignement, des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Il n'y a pas de prise illégale d'intérêt ? Je vérifie. Normalement, non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation préalable de signature d'un marché public global de performance

2. Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménager – Demande d'adhésion de la Communauté urbaine

M. le Président.- Nous passons au dernier chapitre, développement durable, avec deux sujets, un qui concerne les déchets ménagers avec le marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un quai de transfert à CMR et l'autre avec le syndicat mixte, les deux se rejoignent donc, et le traitement des déchets ménagers. Mais je crois que très logiquement, le vice-président qui a la charge de ce sujet va inverser les deux présentations, ce qui est logique. Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- Merci Monsieur le Président. Je vais même les regrouper en commençant par le deuxième.

Je vais terminer cette chaude soirée par un sujet pas très glamour, mais qui est finalement extrêmement important pour le territoire, celui des déchets et notamment la question du traitement.

Vous savez que depuis de très nombreux mois, nous travaillons avec les partenaires, avec les techniciens, les élus afin de faire aboutir ce projet essentiel pour le territoire. Je crois que la Saône-et-Loire, comme la Bourgogne globalement, était plutôt en retard sur ces sujets de mutualisation de ces traitements. On arrive donc maintenant à un consensus qui va permettre d'obtenir des gains significatifs en termes de coûts et avec un process beaucoup plus performant.

Gains de coût si on se replace quelques années en arrière, mais vu que les coûts n'arrêtent pas d'augmenter, je pense qu'on va surtout les maîtriser, mais c'est aussi essentiel.

La deuxième délibération concerne l'adhésion de la communauté au SMET. C'est effectivement le sujet qui nous préoccupait depuis de très longs mois et qui aboutit puisque nous allons adhérer. Nous vous demandons de valider cette adhésion au SMET au 1^{er} janvier 2023.

Cette adhésion va entraîner une modification au sein du site de CMR et c'est l'objet de la première délibération puisque, sur le site de CMR, nous aurons à la fois une activité gérée par le SMET 71 qui concerne le futur centre de tri qui sera beaucoup plus performant puisqu'il sera adapté aux nouvelles consignes qui, elles, seront mises en place au 1^{er} janvier 2023. Mais on a aussi une partie d'activité qui va rester du ressort de la collectivité, notamment avec le transfert du verre, le traitement du vert et le quai de transfert pour les déchets bacs noirs, les OMR.

Il est proposé de passer un marché global de performance pour que ce soit le même prestataire qui puisse faire ces différentes choses, avec les investissements puisqu'il va être nécessaire de créer ce quai de transfert, de mettre en option la rend-forme de la plateforme de traitement des déchets verts puisque le site a maintenant plus de 25 ans et puis d'organiser le reste des activités en co-partenariat, en copartage avec notamment la pesée qui sera commune pour les deux acteurs.

Je vous propose d'autoriser le président ou l' élu ayant délégation sur les marchés publics à signer ce futur marché de performance qui est estimé au global à 10 750 000 € pour 7 ans, avec une partie construction de 2,7 M€, une partie exploitation sur cette durée de 7 ans de 7 450 000 € et une partie démantèlement pour 600 000 € qui concerne le démantèlement de l'actuelle filière d'OMR qui est sur le site.

Merci.

M. le Président.- Voilà une présentation synthétique et efficace.

Sur ces deux sujets, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole.

Je mets aux voix.

Sur les déchets ménagers, première délibération : réalisation du quai de transfert.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?
Je vous remercie.

Sur la demande d'adhésion de la communauté urbaine, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous arrivons au terme de ce Conseil. Il n'y a pas de questions diverses. Donc un conseil plutôt court.

Une main se lève, Madame JARROT. Décidément ! Allez-y.

(Inaudible).

Vous deviez sortir à quel moment ?

(Réponse inaudible).

Si personne ne nous dénonce, on pourra considérer que vous êtes sortie, mais il y a tellement de personnes qui nous veulent du mal !

Nous considérons donc que vous n'avez pas pris part au vote et que vous êtes sortie. En plus, vous n'êtes pas loin de la porte.

Mme JARROT.- Nous étions un certain nombre.

M. le Président.- J'ai pourtant donné les noms.

On considérera que vous êtes sortis, si tout le monde est d'accord. Merci.

Merci. Bonne soirée.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45).

La Secrétaire de séance,
Madame Alexandra MEUNIER

